

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1777 [i.e. 1177]

Rubrik: Vacances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Pour une réforme du service public» Publication d'un tiré à part

La série de douze articles consacrés à la réforme du service public (DP n° 1165 à 1176) fera l'objet d'une édition sous forme de brochure. Le texte sera revu et augmenté de critiques et commentaires. Publication en septembre. Prix: 12 francs + frais de port. Rabais dès 10 exemplaires.

Vous pouvez déjà passer commande: Domaine public, case postale 2612, 1002 Lausanne. Tél. 021/312 69 10, fax 021/312 80 40

Le succès immérité du salaire au mérite

(jg) Les administrations publiques doivent gagner en souplesse et en capacité d'adaptation, tout le monde en convient. Contrats de droit privé, recours au marché, incitation plutôt que réglementation, vaste est la panoplie des moyens à explorer. Parmi eux, le salaire au mérite, dont on parle beaucoup, nous semble le plus contestable.

Les vendeurs de chaussettes ou d'Airbus ont toujours connu ce type de rémunération: un fixe plus une part variable en fonction du chiffre d'affaires. Mais introduire ce système dans les administrations, définir le «mérite» d'un informaticien, d'une infirmière, d'un gendarme ou d'un enseignant, traduit une vision si archaïque du travail humain que l'on se demande comment elle peut être prise au sérieux. Quelques remarques à ce propos.

1. Les expériences réalisées dans le secteur privé sont des échecs. Il se révèle que la grande majorité des salariés ne tient pas à entrer dans un système de compétition. Le repli sur soi devient la règle. Seule une petite minorité joue le jeu et cherche à améliorer sa rémunération.

2. Le salaire au mérite casse les solidarités, favorise l'individualisme et la suspicion. Le travail en équipe devient plus difficile, la méfiance s'installe et la dégradation de l'ambiance et de l'environnement professionnel finit par se traduire par une baisse dans la qualité des prestations. Personne ne s'opposera à la possibilité de gagner plus; mais la contrepartie en termes de stress et de cassure des relations de travail est refusée massivement.

3. L'idée que la motivation d'un individu peut se trouver renforcée par la perspective d'un meilleur salaire revient à confondre l'être humain et le chien de Pavlov. Le besoin de se sentir autonome, d'être considéré, reconnu, valorisé, sont aujourd'hui des désirs autrement plus puissants. La réflexion

sur le salaire au mérite est basée sur une psychologie de bazar qui rappelle le taylorisme et le début du siècle.

4. Le salaire au mérite repose sur une logique d'expansion indéfinie: le nombre d'employés *méritants* s'accroît logiquement d'année en année et ils profitent de l'augmentation de la masse salariale. Si cette dernière ne change pas, comme c'est le cas depuis quelques années, et si le nombre de salariés répondant aux critères du mérite augmente, il y a deux solutions: soit on hausse les critères afin de récompenser le même nombre de personnes que l'année d'avant, soit on répartit la part variable du salaire entre tous les méritants et ceux-ci toucheront moins que prévu. Dans tous les cas, le salaire au mérite devient une imposture.

5. Un récent colloque de la Société suisse des sciences administratives a montré que la notion d'objectif individuel, base du salaire au mérite, était aujourd'hui dépassée. Il s'agit plutôt désormais d'analyser les services rendus à l'usager et de chercher à améliorer l'ensemble du processus conduisant à une prestation, ce qui implique forcément de nombreuses personnes imbriquées dans une relation complexe. L'idée de performance individuelle perd sa signification. Le salaire au mérite est à la gestion ce que le discours de Blocher est à la politique: un fantasme primitif réduisant l'être humain à quelques pulsions élémentaires. ■

Vacances

Comme à son habitude, *Domaine public* suspend sa parution durant l'été. Le prochain numéro paraîtra donc le 18 août.

MÉDIAS

Les anglophones disposent déjà entre Genève et Montreux de deux mensuels: *Geneva News and International Report* et *Lakeside-Anglo-Phone's Newspaper for the Swiss Riviera*. A partir de novembre ils auront aussi un quotidien, *The Geneva Post*. Depuis *GI in Switzerland* ce sera le premier quotidien de langue anglaise en Suisse.

Le petit quotidien de gauche zurichois *DAZ* a déménagé. En raison des faibles effectifs du personnel, il a fallu interrompre la parution pendant une semaine. Comme prévu le journal a reparu le 1^{er} juillet.

Une fois de plus le *Courrier* a été sauvé mais le subside de la Société catholique romaine est inférieur aux désirs (300 000 francs accordés au lieu des 350 000 espérés) et cette participation sera rediscutée dans une année. Une collaboration avec différentes organisations de gauche est tolérée. Une antenne vaudoise est envisagée avec l'espoir de recruter un millier de nouveaux abonnés dans ce canton.